



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Le Ministre*

25 AOU.2011- 09424

Paris, le

N° DEF/CPB/PEZ/250/0060

V/REF : PA/011/n°

Madame la Présidente,

Vous avez récemment appelé mon attention sur les préoccupations de Monsieur Pierre Marhic, président de l'association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires concernant l'application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes et des essais nucléaires français.

Le Président de la République a lui-même évoqué dans un entretien publié par le journal « *La Dépêche de Tahiti* » le 15 juillet une modification du décret d'application de cette loi et m'a demandé de faire des propositions pour la fin de l'année.

J'envisage de réunir la commission de suivi prévue par l'article 7 de la loi du 5 janvier 2010 dans le courant du mois d'octobre afin d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en place du dispositif actuel avec les représentants des associations, les représentants de la Polynésie, les parlementaires et les personnalités qualifiées qui composent cette commission.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informée, dès que possible, des conclusions de ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

*bon à wa*

Gérard LONGUET

Madame Patricia ADAM  
Députée du Finistère  
Vice-présidente de la commission  
de la défense nationale et des forces armées  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP